

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 14 septembre 2022, a adopté les ordonnances suivantes :

Ordonnance relative aux Passeports Espace pour la Vie (9)

Ordonnance relative aux Passeports Espace pour la Vie (4)

Ces ordonnances, adoptées respectivement en vertu des articles 136 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (22-004) et 93 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2022) (RCG 22-003), accordent une réduction de 10 % aux tarifs prévus pour l'achat de tout Passeport Espace pour la Vie, aux dates et conditions qui y sont stipulées.

Ordonnance émise dans le cadre du symposium Imera Montréal (10)

Cette ordonnance, adoptée en vertu de l'article 136 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (22-004) permet l'utilisation à titre gratuit de certains locaux du Planétarium Rio Tinto Alcan par Imera inc., du 17 au 19 octobre 2022.

Toutes ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 20 septembre 2022

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat